









MARCHE PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

GROUPEMENT DE COMMANDES DES CENTRES DE GESTION BRETONS RELATIF À L'ORGANISATION MATERIELLE ET TECHNIQUE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES ET DES ELECTIONS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION PAR VOTE ELECTRONIQUE

PROCEDURE FORMALISEE

En application des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la commande publique

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

En application des articles L. 2125-1 1° et R. 2126-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique

Vote électronique exclusif aux élections professionnelles et conseils d'administration 2026 -CDG bretons

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Vendredi 11 juillet 2025 à 14h00

1 Pouvoir adjudicateur

Le marché est passé suivant un groupement de commandes constitué entre :

- ➤ Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor,
- > Le Centre de Gestion du Finistère,
- ➤ Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,
- > Le Centre de Gestion du Morbihan.

Le Centre de Gestion du Finistère est désigné coordonnateur du groupement : 7 Boulevard du Finistère - CS 44048 - 29337 Quimper Cedex.

2 Objet du contrat

Le présent accord-cadre à bons de commande a pour objet :

- D'une part, la fourniture d'un système de vote électronique pour les élections professionnelles organisées par les centres de gestion bretons ainsi que la réalisation de prestations associées (mise sous pli, envoi du matériel électoral, expert indépendant, ...);
- D'autre part, la fourniture d'un système de vote électronique pour les élections des conseils d'administration des centres de gestion bretons ainsi que la réalisation de prestations associées (mise sous pli, envoi du matériel électoral, expert indépendant, ...).

Il s'agit pour le prestataire de fournir et de mettre à disposition des centres de gestion un ensemble de services sécurisés permettant d'organiser ces élections :

- Sous forme entièrement dématérialisée,
- Conformément aux exigences posées par le cadre légal et règlementaire en vigueur au moment des différents scrutins,
- Conformément aux exigences relatives à la sécurité des systèmes de vote électronique et aux recommandations de la CNIL (flux chiffré, vote anonymisé, urne scellée, traçabilité des opérations, ...)
- Garantissant l'intégrité et la confidentialité des données de votes.

3 Nomenclatures

Les services de vote électronique devront être accessibles depuis tout support connecté à Internet.

Le présent marché est rattaché aux classifications suivantes selon la nomenclature des marchés européens (CPV) :

Principale:

48000000-8 - Logiciels et systèmes d'information

Secondaires:

• 72000000 - Services de technologies de l'information, conseil, développement de logiciels, internet et appui

- 72268000-1 Services de fourniture de logiciels
- 72322000-8 Services de gestion de données

4 Caractéristiques du contrat

4.1 Forme du contrat

Accord cadre à bons de commande en application des articles L. 2125-1 1° et R. 2126-1 à R. 2162-6 et R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le montant maximum de l'accord cadre est fixé à 320 000€ HT.

4.2 Allotissement

Le marché comprend deux lots :

- Lot n° 1 : fourniture d'un système de vote électronique pour l'organisation des élections professionnelles des centres de gestion bretons (mise sous pli, envoi du matériel électoral, expert indépendant, ...) ;
- Lot n° 2 : fourniture d'un système de vote électronique pour l'organisation des élections des conseils d'administration des centres de gestion bretons.

4.3 Tranches

Le contrat ne comporte pas de tranches.

4.4 Type de montant

Le contrat est passé à prix unitaires et forfaitaires.

4.5 Délais et durée

Les actes d'engagement du présent marché seront signés, après analyse des offres, par le Centre de Gestion coordonnateur du groupement.

Les prestataires interviendront par la suite en lien direct avec chaque membre du groupement de commandes.

Le présent marché prendra effet à compter de la notification du bon de commande de chaque membre du groupement de commandes et expirera à l'issue de l'ensemble des opérations électorales, dans les conditions définies dans le CCTP.

5 Caractéristiques de la consultation

5.1 Procédure

La présente consultation est passée selon une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2 et R. 2124-2, et articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique).

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de bien remettre tous les documents énumérés à l'ARTICLE 10 du présent règlement (et exhaustivement complétés), pour que leur offre soit formellement régulière et puisse être analysée.

5.2 Options

Aucune option.

5.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

5.4 Mise au point

S'agissant d'une procédure d'appel d'offres ouvert, il ne peut y avoir de négociation avec les candidats. Toutefois, le pouvoir adjudicateur, pourra procéder, en accord avec l'entreprise retenue, à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles, notamment financières du marché.

Cette mise au point fera l'objet d'une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat et sera signée des deux parties contractantes. Le pouvoir adjudicateur informera les contractants.

5.5 Démonstration

Une démonstration de la solution proposée sera demandée aux candidats **entre le 25 août et le 5 septembre 2025**. Pour les candidats ayant présenté une offre pour chaque lot, deux sessions de démonstration seront à organiser, une pour chaque élection.

6 Dossier de consultation des entreprises

Les candidats intéressés par le présent marché peuvent retirer le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation www.megalisbretagne.bzh. Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend les documents suivants .

- Le présent Règlement de Consultation (RC);
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun aux deux lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes pour chaque lot ;
- L'Acte d'Engagement (AE) pour chaque lot ;
- Le Bordereau des Prix (BP) pour chaque lot;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) pour chaque lot ;
- La trame de mémoire technique à compléter par les candidats pour chaque lot.

7 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les candidats ayant retiré le dossier de consultation seront informés des modifications via la plateforme de dématérialisation www.megalisbretagne.bzh.

8 Langue de rédaction des propositions

Les propositions devront être rédigées en langue française. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté : cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

9 Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : l'euro.

10 Nature des candidats

Ce marché est attribué soit à une entreprise unique soit à un groupement d'entreprises.

Le groupement de commande impose que le groupement soit solidaire en cas de cotraitance.

Il est exigé que le mandataire du groupement conjoint soit solidaire de son cotraitant, ou de chacun de ses co-traitants, pour l'exécution de leurs obligations contractuelles à l'égard des membres du groupement, conformément aux dispositions des articles R2142-19 à 27 du Code de la commande publique.

Nul ne peut être plusieurs fois candidat (hypothèse dans laquelle une entreprise se présenterait seule, d'une part, et au sein d'un ou de plusieurs groupements d'entreprises, d'autre part, ou bien se présenterait dans plusieurs groupements différents).

Par ailleurs, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R2142-4 du Code de la commande publique).

Elle est admise dans les conditions définies par les articles R. 2193-1 à R. 2193-16 du code de la commande publique. La sous-traitance ne peut pas être totale. Les fournitures ne peuvent pas être sous-traitées.

Le candidat qui souhaite, dès la remise de son offre, recourir à la sous-traitance, joint à son acte d'engagement, un formulaire DC 4 « déclaration de sous-traitance » dûment complété (il indique notamment quelles prestations seront réalisées directement par le sous-traitant, et leur montant maximal), daté, et signé (par le candidat et le sous-traitant).

Ce formulaire constitue dans ce cas, une annexe à l'acte d'engagement.

11 Contenu de la réponse attendue du candidat au moment du dépôt de l'offre

11.1 Documents de la candidature

Les candidats devront produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, complétées, paraphées, datées et signées par leurs soins :

- la lettre de candidature (DC1 ou équivalent), comportant l'attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat
- la déclaration du candidat (DC2 ou équivalent), avec un justificatif prouvant l'habilitation de la personne physique à engager le candidat
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, financières et techniques et références du candidat :

- au titre des capacités professionnelles :
- la preuve d'une assurance pour risques professionnels
 - au titre des capacités financières :
- le chiffre d'affaires HT des 3 derniers exercices connus
 - au titre des capacités techniques :
- une note présentant :
- √ la société (moyens humains et compétences)
- ✓ les moyens techniques et professionnels dont le candidat dispose pour la réalisation des contrats de même nature
- ✓ la liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

11.2 Documents de l'offre

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant : o l'Acte d'Engagement daté et signé pour chaque lot ;

o l'offre de prix datée et signée pour chaque lot. Il est demandé aux candidats de compléter et retourner le document mis à disposition par l'acheteur ; o le cadre de réponse technique complété pour chaque lot ; o le calendrier d'exécution des opérations que le candidat prévoit d'appliquer pour l'exécution des prestations pour chaque lot ; o l'annexe RGPD pour chaque lot.

12 Jugement des offres

12.1 Critères de jugement des offres et pondération

Les critères d'attribution du marché sont les suivants :

Pour le lot n°1:

- La valeur technique: 75 %
 - ✓ Ergonomie et facilité d'utilisation de la solution proposée : 35 %
 - ✓ Moyens matériels et humains : 35%
 - ✓ Développement durable : 5%

A noter que la trame de mémoire technique est à compléter impérativement sous peine de rejet de l'offre. Seules les 30 premières pages seront prises en compte pour la notation des offres, les renvois vers des documents annexes ne seront pas pris en compte.

• Le prix : 25 %

Le critère « prix » sera évalué sur la base du document quantitatif estimatif (DQE).

Pour le lot n°2:

- La valeur technique : 70 %
 - ✓ Ergonomie et facilité d'utilisation de la solution proposée : 20%
 - ✓ Moyens matériels et humains : 45%
 - ✓ Développement durable : 5%

A noter que la trame de mémoire technique est à compléter impérativement sous peine de rejet de l'offre. Seules les 30 premières pages seront prises en compte pour la notation des offres, les renvois vers des documents annexes ne seront pas pris en compte.

• Le prix : 30 %

Le critère « prix » sera évalué sur la base du document quantitatif estimatif (DQE).

Au terme de l'analyse des offres faite au vu de ces critères, un classement des offres provisoire sera opéré.

12.2 Compléments d'information sur l'offre

Des précisions pourront être demandées aux candidats soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse.

Lors de l'examen des offres, le coordonnateur du groupement se réserve le droit de se faire communiquer les décompositions ou sous détails de prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estimera nécessaire.

En cas de discordance constatée dans une offre, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées seront rectifiées. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents qui sera pris en considération après confirmation du candidat.

Les échanges seront réalisés via la messagerie sécurisée de la plateforme Mégalis.

13 Modalités de transmission des réponses

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://marches.megalisbretagne.bzh.

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont définis sur le site MEGALIS Bretagne.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format PAdES (format préconisé par la collectivité), XAdES ou CAdES. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://www.lsti-certification.fr/) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un antivirus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

14 Signature électronique des pièces constitutives du marché

Les candidats doivent disposer d'un certificat électronique pour signer les formulaires ATTRI 1 « Acte d'engagement ». Le format de la signature devra être conforme au référentiel général d'interopérabilité et au format XADES ou PADES

(le format PADES est préconisé). Le niveau de sécurité exigé est celui de la plateforme Mégalis Bretagne : https://marches.megalisbretagne.bzh.

<u>Conseil aux candidats</u>: Les candidats peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires concernant la signature électronique sur le site internet de la Direction de la compétitivité, de l'industrie et des services (http://www.entreprises.gouv.fr/secteurs-professionnels/economienumerique/securite-ettransaction).

15 Documents demandés au candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché

La décision d'attribution de chaque lot peut le cas échéant être portée à la connaissance du candidat retenu par simple télécopie et/ou courriel, confirmée ou non par courrier.

Le candidat dont l'offre est la mieux classée devra produire dans le **délai de 7** jours à compter de la réception de la décision d'attribution :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du Code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus.

De la même manière, conformément aux dispositions de l'article 9 du CCAG-TIC, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 15 jours à compter de la notification du contrat et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissant l'étendue de la responsabilité garantie.

Ces transmissions complémentaires seront réalisées via la messagerie sécurisée de la plateforme Mégalis.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée.

16 Date et heure limites de remise des offres du marché

La date et l'heure de remise des offres sont fixées au vendredi 11 juillet 2025 à 14h00, délai de rigueur sous peine de rejet de l'offre.

17 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

18 Condition d'exécution du marché

Le titulaire du marché s'engage à réaliser les prestations demandées conformément aux stipulations du Cahier des Clauses Techniques particulières (CCTP) pour chaque lot.

19 Règlement général relatif à la protection des données (RGPD)

À l'occasion de la consultation du marché public et de l'obligation légale de recueillir certaines données, le coordonnateur du groupement de commandes, en sa qualité de responsable de traitement, récolte des données personnelles d'identification. Ces données sont destinées aux seuls services de l'établissement en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l'ensemble de la consultation relative au marché public.

Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date limite de remise des offres.

Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, les candidats disposent des droits suivants sur leurs données : droit d'accès, droit de rectification et droit à la limitation du traitement, pour des motifs tenant à votre situation particulière.

Pour exercer leurs droits les candidats peuvent adresser leur demande à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou à l'adresse :

La cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, CS 44048, 29 337 Quimper Cedex.

L'établissement s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles vous concernant.

En aucun cas les données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit.

Les candidats sont toutefois informés qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).

20 Renseignements

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir, au plus tard le 04/07/2025, une demande écrite via la plateforme de dématérialisation : www.megalisbretagne.bzh.